



# SÉANCE PLÉNIÈRE DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU

**Mardi 09 novembre 2021 à 16h**

**Salle Jacky Beillard, Le Pont Ruau, Bauné**

**49140 Loire-Authion**

9 novembre 2021

# SÉANCE PLÉNIÈRE DE LA CLE – ORDRE DU JOUR

- 1. Validation du Compte rendu de la dernière CLE**
- 2. Point d'information / introduction :**
  1. Départ de Florence FOUSSARD / remplacement par Auriane LEYMARIE
  2. Départ d'Arnaud DECAS/ recrutement en cours
  3. Renouvellement des élus suite aux élections territoriales et annulation de Gennes-Val-de-Loire
- 3. AVIS : PAIC Gestion des infrastructures de protection contre les inondations**
- 4. Présentation du tableau de bord du SAGE**
- 5. Demande de suivi au regard des contrôles de certaines exploitations irrégulières de l'UG3**
- 6. Point d'avancement des actions :**
  1. Étude HMUC
  2. Convention BRGM
  3. Actions Agricoles
  4. Communication
- 7. Divers**

# 1 – Validation du compte-rendu de la dernière CLE

## Validation du compte rendu de la CLE du 09 juin 2021

Compte-rendu et présentation disponibles sur le site du SAGE Authion :

- Présentation : <https://www.sage-authion.fr/download/4457/>
- Compte-rendu : <https://www.sage-authion.fr/download/4823/>

**VALIDATION** du compte-rendu de la dernière CLE

# 2 – POINT D'INFORMATION

## RESSOURCES HUMAINES :

- **Départ de Florence FOUSSARD le 09 novembre 2021** pour un rapprochement géographique de son domicile en prenant le poste d'animatrice du SAGE Evre Thau St Denis (Beaupréau en Mauges)
- **Prise de poste d'Auriane LEYMARIE en tant qu'animatrice du SAGE AUTHION au 1<sup>er</sup> novembre**
  - **recrutement en cours d'un(e) chargé(e) de mission « Reconquête de la quantité et de la qualité de la ressource en eau »** (fin des candidatures le 30 novembre)
- **Arnaud DECAS a quitté le SMBAA au 1er octobre 2021** (évolution vers un poste d'encadrement à la CC Chinon Vienne Loire)
  - **recrutement en cours d'un(e) chargé(e) de mission hydrologie/hydrogéologie au sein de la cellule du SAGE** (fin de candidature le 15 octobre)

# 2 – POINT D'INFORMATION

## RENOUVELLEMENT DES ÉLUS suite aux élections territoriales et aux élections à Gennes-Val-de-Loire

### Membres du collège 1 nouvellement désignés :

- **Région Centre-Val-de-Loire** : Monsieur Pierre-Alain ROIRON
- **Région des Pays de la Loire** : Monsieur Eric TOURON
- **Département d'Indre-et-Loire** : Monsieur Jean-Marie CARLES
- **Département du Maine-et-Loire** : Monsieur Guy BERTIN

### Renouvellement des Membres du Bureau en attente de désignation par les organes délibérants :

- **Communauté d'agglomération de Saumur Val de Loire (CASVL)** : M. Eric POEHR a été désigné (en attente de la délibération visée par la préfecture)
- **Syndicat mixte pour le développement agricole de la vallée de l'Authion (SYDEVA)** : en attente de désignation suite aux élections

# 3 – LES DOSSIERS POUR AVIS

## Projet d'Aménagement d'Intérêt Commun (PAIC) : Gestion des infrastructures de protection contre les inondations porté par l'EPL

### 1. Présentation du projet

**Les inondations** : premier risque naturel sur le bassin de la Loire concernant plusieurs millions de personnes et des dizaines de milliers d'entreprises

- **Fort enjeu de protection** des populations et des biens
- **Plus de 900 km de digues** érigées constituant le système d'endiguement
- **Assurer l'efficacité du système** par une gestion cohérente, concertée, coordonnée de l'ensemble des gestionnaires du territoire en proposant une structure gestionnaire unique dotée de compétences techniques et de capacités financières à la hauteur des enjeux

#### Val d'Authion – Les enjeux



7 000 entreprises  
17 000 emplois



45 000 à 60 000 personnes  
en fonction des scénarios

86 km de digues domaniale + Belle Poule  
37 000 hectares derrière la digue

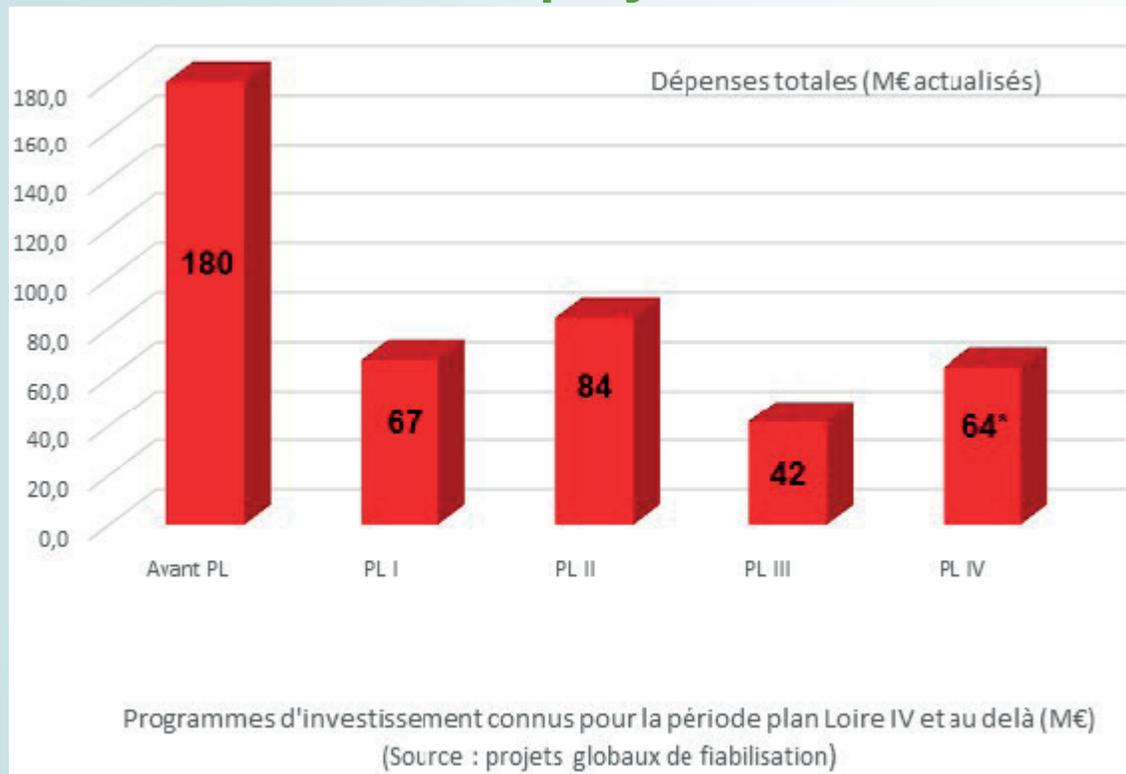
**Le PAIC** : une triple ambition

**COHÉRENCE D'INTERVENTION ; ÉCONOMIES D'ÉCHELLES ;  
MUTUALISATION DE MOYENS ;**

# 3 – LES DOSSIERS POUR AVIS

## Projet d'Aménagement d'Intérêt Commun (PAIC) : Gestion des infrastructures de protection contre les inondations porté par l'EPL

### 1. Présentation du projet



# 3 – LES DOSSIERS POUR AVIS

## Projet d'Aménagement d'Intérêt Commun (PAIC) : Gestion des infrastructures de protection contre les inondations porté par l'EPL

### 1. Présentation du projet

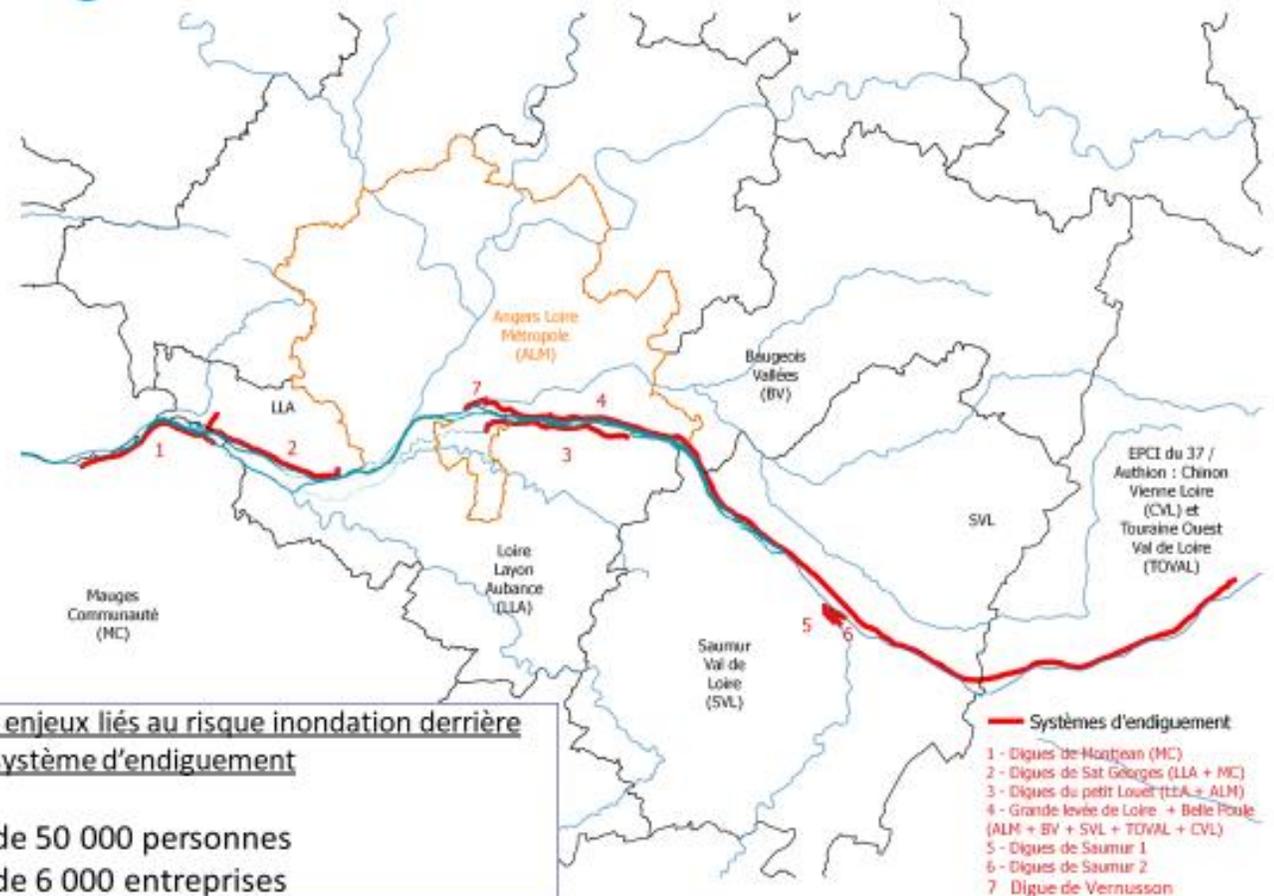
Après 2020, un montant d'investissement de l'ordre de **350 M€** restant à mobiliser, au vu des objectifs de protection, pour l'ensemble des 900 km de digues du bassin fluvial, domaniales et non domaniales :

+ 4,74 M€/an d'entretien et de gestion

+ 2,88 M€/an pour la gestion de la végétation et des animaux fouisseurs (hors maintenance des ouvrages)



### Digues sur le Maine et Loire



# 3 – LES DOSSIERS POUR AVIS

## Projet d'Aménagement d'Intérêt Commun (PAIC) : Gestion des infrastructures de protection contre les inondations porté par l'EPL

### 1. Présentation du projet

PLGN V - Stratégie sur la période 2021-2027 :

- Pour les digues domaniales 80% d'aides (FPRNM)
- Pour les digues non domaniales 40% d'aides (FPRNM)

Vert : Chiffres basés sur un programme de fiabilisation établie

Bleu : Chiffres basés sur un programme de fiabilisation partiellement établi

Rouge : Chiffres basés sur les ratios fournis par l'EP Loire dans le cadre du PAIC

\* Non classé à ce jour

Digues	Linéaire	Investissement	Fonctionnement (par an)
Domaniale (Authion)	79 km	100 M€	711 K€
Belle Poule (Authion)	7 km	7 M€	63 K€
Saumur – Rive Gauche	6,5 km	5 M€	70 K€
Saumur – St Florent*	1,8 km	1,5 M€	
Petit Louet	13,6 km	2,5 M€	116 K€
Vernusson*	3 km	2,5 M€	27 K€
Saint Georges	14,4 km	5 M€	126 K€
Montjean	12,8 km	3 M€	100 K€
<b>Total</b>	<b>138, 1 km</b>	<b>126,5 M€</b>	<b>1,213 M€</b>

# 3 – LES DOSSIERS POUR AVIS

## Projet d'Aménagement d'Intérêt Commun (PAIC) : Gestion des infrastructures de protection contre les inondations porté par l'EPL

### 2. Dispositions du PAGD du SAGE Authion relatives à la lutte contre les inondations

**La prévention du risque d'inondation du Val d'Authion fait l'objet de l'enjeu IV du PAGD du SAGE.**

- **Objectif général** : Réduire la vulnérabilité et les aléas en développant une approche globale des risques.
- **Moyen prioritaire 11.A** : Développement de la culture et de la connaissance du risque, décliné en deux dispositions :
  - Faciliter les modalités de communication entre les opérateurs du bassin (Disposition 11.A.1)
  - Sectoriser et hiérarchiser les programmes de diagnostics (Disposition 11.A.2)

**A ce titre, le PAIC pour la gestion des infrastructures de protection contre les inondations portée par l'EPL est en parfaite compatibilité avec les enjeux identifiés dans le SAGE Authion.**

# 3 – LES DOSSIERS POUR AVIS

## Projet d'Aménagement d'Intérêt Commun (PAIC) : Gestion des infrastructures de protection contre les inondations porté par l'EPL

### 3. Proposition d'avis de la cellule d'animation de la CLE

La cellule d'animation du SAGE Authion propose un AVIS FAVORABLE au PAIC pour la gestion des infrastructures de protection contre les inondations sur le bassin de la Loire et ses affluents.

L'avis est assorti d'un certain nombre **de points de vigilance** :

**Afin d'assurer la sureté et la cohérence du système d'endiguement sur le long terme**, sans compromettre les équilibres budgétaires des EPCI, **la CLE insiste sur les moyens donnés aux collectivités** dans l'exercice des compétences GEMAPI telles que confiées par l'État par la loi MAPTAM, **et demande à ce que l'Etat prévoie** :

- **Une intégration dans la gestion globale de l'ensemble des ouvrages de protection** contre les inondations, notamment les remblais de voie ferrée pour ce qui concerne le Val d'Authion ;
- **Un système de compensation des charges transférées sur le budget des EPCI** dans la perspective de la délégation vers l'EPL et la mise en application du PAIC ;
- **Une équité des leviers financiers sur les digues non domaniales**, comme pour les digues domaniales, afin que celles-ci ne deviennent pas les maillons faibles du système d'endiguement.

**Par ailleurs, la CLE du SAGE Authion se montrera vigilante sur le maintien des moyens nécessaires et suffisants à l'exercice de la compétence GEMA** afin de répondre aux enjeux identifiés dans le SAGE, et notamment la gestion quantitative, la protection et la restauration des milieux aquatiques, ainsi que la gestion qualitative de la ressource en eau.

# 4 – PRÉSENTATION DU TABLEAU DE BORD DU SAGE

## 1. PRÉSENTATION DE L'OUTIL

Le tableau de bord est un outil de pilotage et de suivi pour la CLE. Il poursuit plusieurs objectifs :

- **Permettre un suivi et une synthèse de la mise en œuvre** opérationnelle et réglementaire du SAGE ;
- **Assurer et maintenir un niveau de connaissance** suffisant et à jour sur la ressource en eau sur l'ensemble du bassin versant à travers la collecte, le traitement et la bancarisation de données ;
- **Mettre à la disposition de la CLE un outil d'aide à la décision** ;
- **Disposer d'un outil pour l'évaluation et la révision** du SAGE.

Après une première édition du tableau de bord en 2017, ce dernier a fait l'objet d'une refonte en 2021 afin d'améliorer sa mise en œuvre et sa cohérence avec :

- **les enjeux du SAGE** : la nouvelle trame s'attache aux enjeux du SAGE, permettant d'améliorer la lisibilité de l'état d'avancement de sa mise en œuvre ;
- **les thématiques du CT Eau** : l'ensemble des indicateurs communs entre le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable du SAGE (PAGD) et le Contrat Territorial Eau (CT Eau) sont identifiés afin de renforcer un lien avec le programme d'actions ;
- **le calendrier du CT Eau** : le Contrat Territorial Eau 2020-2025, signé en septembre 2020, est une déclinaison opérationnelle du PAGD, un programme d'actions pour une gestion qualitative et quantitative de la ressource en eau et des milieux aquatiques sur 6 ans. Un bilan de ce contrat territorial est prévu à mi-parcours.

# 4 – PRÉSENTATION DU TABLEAU DE BORD DU SAGE

## 1. PRÉSENTATION DE L'OUTIL : méthodologie et calendrier

2020					2021										2022			
Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Fév.
<b>CADRAGE</b>  <b>Identification des améliorations</b> à apporter à la première version du TdB ( <i>indicateurs manquants, plan peu intuitif pour le suivi de la mise en œuvre des dispositions</i> )  <b>Identification de l'ensemble des indicateurs communs</b> du PAGD avec ceux du SDAGE et du CT Eau  <b>Refonte du plan et de l'approche visuelle</b> pour améliorer la lecture du TdB					AQUISITION DES DONNÉES					RÉDACTION		RELECTURE TECHNIQUE			RELECTURE PAR LES MEMBRES DE LA CLE			VALIDATION
						TRAITEMENT ET ANALYSE DES DONNÉES								INTÉGRATION DES REMARQUES				

# 4 – PRÉSENTATION DU TABLEAU DE BORD DU SAGE

## 1. PRÉSENTATION DE L'OUTIL en quelques chiffres

**37 indicateurs** réparti en **6 thématiques** correspondant aux **5 enjeux du SAGE** et aux **indicateurs transversaux** reflétant l'état global des masses d'eau au regard de la réglementation européenne (DCE)

### Les indicateurs transversaux de suivi et d'évaluation

**Indicateur 0.1 - Suivi des masses d'eau souterraines** : suivi quantitatif et qualitatif

**Indicateur 0.2 - Suivi qualitatif des masses d'eau superficielles**

**Indicateur 0.3 - Risque de non atteinte du bon état des masses d'eau**

### Les indicateurs de suivi et d'évaluation de l'enjeu n°1

**Indicateur 1.1 - Suivi quantitatif** : des eaux souterraines et superficielles.

**Indicateur 1.2 - Les prélèvements** : bilan des volumes prélevés et évolution des rendements des réseaux et de la consommation.

**Indicateur 1.3 - Évolution de la SAU** : part de la surface drainée et irriguée.

**Indicateur 1.4 - Suivi des ouvrages impactant la ressource.**

**Indicateur 1.5 - Recensement des plans d'eau.**

### Les indicateurs de suivi et d'évaluation de l'enjeu n°2

**Indicateur 2.1 - Suivi qualitatif** : suivi biologique et suivi de la qualité physique des cours d'eau.

**Indicateur 2.2 - Évolution de la continuité piscicole.**

**Indicateur 2.3 - Les zones de frayères et réservoirs biologiques.**

**Indicateur 2.4 - Suivi des espèces exotiques envahissantes.**

**Indicateur 2.5 - Suivi des zones humides** : avancement des inventaires, intégration de la préservation des zones humides dans les documents d'urbanisme et suivi des zones humides restaurées.

### Les indicateurs de suivi et d'évaluation de l'enjeu n°3

**Indicateur 3.1 - Suivi qualitatif des eaux souterraines** : les nitrates et les pesticides

**Indicateur 3.2 - Suivi qualitatif des eaux superficielles** : les nitrates, les pesticides et le phosphore; les matières azotées et organiques oxydables

**Indicateur 3.3 - Les pollutions diffuses.**

**Indicateur 3.4 - Les mesures de réduction des transferts** : restauration de la ripisylves et des haies, implantation de bandes enherbées et couverture hivernale de la SAU.

**Indicateur 3.5 - Les rejets.**

**Indicateur 3.6 - Les périmètres de protection des captages d'eau potable.**

### Les indicateurs de suivi et d'évaluation de l'enjeu n°4

**Indicateur 4.1 - Évolution des surface urbanisées**

**Indicateur 4.2 - Les procédures de prévention des risques d'inondation.**

### Les indicateurs de suivi et d'évaluation de l'enjeu n°5

**Indicateur 5.1 - Structures et compétences transférées.**

**Indicateur 5.2 - Gouvernance et fonctionnement de la Commission Locale de l'Eau.**

**Indicateur 5.3 - Les Contrats Territoriaux**

**Indicateur 5.4 - Communication** : la commission communication et l'évaluation des projets.

# 4 – PRÉSENTATION DU TABLEAU DE BORD DU SAGE

## 2. Etat d'avancement des dispositions du PAGD du SAGE

### GUIDE DE LECTURE

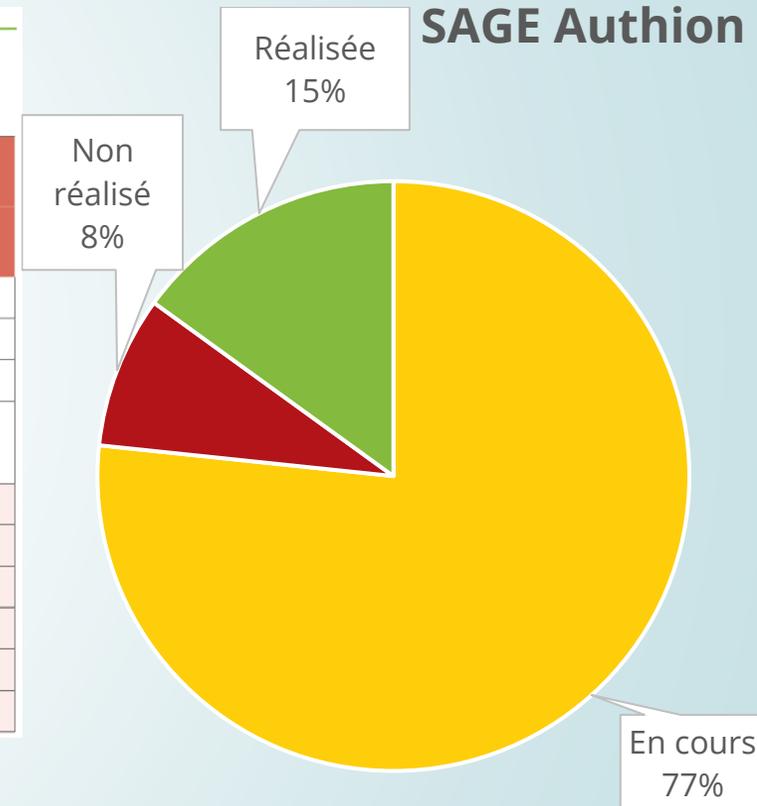
L'état d'avancement de chaque disposition est évalué par un pictogramme :  Réalisée  En cours de réalisation  Non réalisée

### ENJEU N°1

Gérer globalement la ressource pour assurer la pérennité de tous les usages

Objectifs généraux	Moyens prioritaires	Dispositions	Echéancier						Etat
			2018	2019	2020	2021	2022	2023	
N°GR-1 Améliorer la connaissance	1.A - Amélioration de la connaissance des ressources	1.A.1 - Equiper le Cénomaniens et les nappes associées de piézomètres	X	X	X				
		1.A.2 - Affiner la connaissance hydrologique du réseau hydrographique	X	X	X	X	X	X	
		1.A.3 - Assurer le suivi des tarages des stations hydrométriques du bassin versant	X	X	X	X	X	X	
	1.B - Amélioration de la connaissance des prélèvements	1.B.1 - Contrôler et harmoniser les données de prélèvements	X	X	X	X	X	X	
N°GR-2 Réglementer et organiser la gestion des volumes prélevables	2.A - Organisation de la gestion collective	2.A.1 - Définir les objectifs d'étiage pour les débits et la piézométrie					X	X	
		2.A.2 - Définir les volumes prélevables et les répartir par catégories d'utilisateurs	X	X	X	X			
		2.A.3 - Organiser une gestion collective et responsable des ressources en eau	X	X	X	X	X	X	
	2.B - Déclinaison des Volumes Prélevables en objectifs réglementaires et gestion de crise	2.B.1 - Poursuivre la préservation des nappes destinées à l'eau potable	X	X					
		2.B.2 - Améliorer la diffusion de l'information relative aux situations de sécheresse	X	X	X	X	X	X	
		2.B.3 - Réviser et élargir le champ des arrêtés-cadre sécheresse					X	X	

### Bilan de l'état d'avancement des dispositions du PAGD du SAGE Authion



# 4 – PRÉSENTATION DU TABLEAU DE BORD DU SAGE

## 3. Présentation d'un indicateur : structure et grille de lecture de la fiche

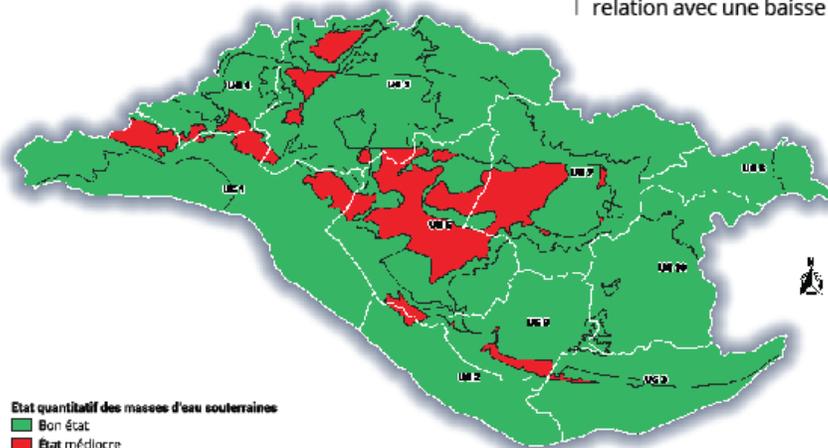
### INDICATEUR 0.1 - SUIVI DES MASSES D'EAU SOUTERRAINES

#### 0.1.1 - SUIVI QUANTITATIF DES MASSES D'EAU SOUTERRAINES

##### CONTEXTE

L'état quantitatif d'une masse d'eau souterraine est atteint lorsque les prélèvements ne dépassent pas la capacité de renouvellement de la ressource disponible, compte tenu de la nécessaire alimentation des écosystèmes aquatiques. Il se décline en deux classes : bon état ou état médiocre.

Etat des masses d'eau souterraines du bassin de l'Authion : suivi quantitatif



Sources : ABLE, 2020  
Révision : CT # RM, SAGE Authion, 2021

0 7,5 15 km

##### DÉMARCHE

L'état quantitatif d'une masse d'eau souterraine est bon lorsqu'il permet :

- d'assurer un équilibre entre les volumes s'écoulant au profit des autres milieux, les volumes captés et la recharge des nappes ;
- d'éviter une altération de l'état chimique et/ou écologique des eaux de surface liée à une baisse d'origine anthropique du niveau piézométrique ;
- d'éviter une dégradation des écosystèmes terrestres dépendants des eaux souterraines en relation avec une baisse du niveau piézométrique.

##### DESCRIPTION

**Objectif(s) :** Atteindre 89% des masses d'eaux en bon état d'ici à 2027 (SDAGE 2016-2021) ✓

**Sources :** Agence de l'Eau Loire Bretagne, 2019

**Liens avec :**

**le SDAGE :** l'ensemble des orientations

**le SAGE :** l'ensemble des dispositions

**le CT Eau :** l'ensemble des actions

##### ÉVALUATION

L'objectif fixé par le SDAGE Loire-Bretagne 2016-2021 est d'atteindre **89 %** des masses d'eaux souterraines en bon état quantitatif d'ici à 2027.

Au sein du bassin versant de l'Authion, **une seule masse d'eau souterraine** est catégorisée en **état quantitatif médiocre** parmi les neuf du bassin : les **sables et grès du Cénomanien libre**. Ainsi, **environ 89 % des masses d'eaux souterraines** du bassin sont en **bon état**, ce qui correspond à l'objectif fixé par le SDAGE.

Cette nappe en mauvais état représente environ **11,6%** de la surface du bassin. Elle est à dominante sédimentaire et possède une **vulnérabilité variable** selon les secteurs. Les principales UG impactées en termes de superficie sont **l'UG 6 et l'UG 7**. Pour rappel, la nappe du Cénomanien est en **Zone de Répartition des Eaux (ZRE)** ce qui signifie qu'elle est caractérisée par une insuffisance chronique des ressources en eau par rapport aux besoins. En ce sens, son usage anthropique est réservé à l'alimentation en eau potable.

Le tableau de bord est organisé par enjeu, et se présente sous la forme d'un recueil de fiches de suivi, toutes constituées :

- **d'une partie « Description »** présentant l'objectif de chaque indicateur et ses liens avec le PAGD, le CT Eau et le SDAGE ;
- **une partie « Contexte et démarche »** présentant l'indicateur (cadre, objectif et méthodologie) ;
- **d'une partie « Évaluation »** où le suivi des actions est présenté de façon succincte et illustré par des cartes et des graphiques.

# 4 – PRÉSENTATION DU TABLEAU DE BORD DU SAGE

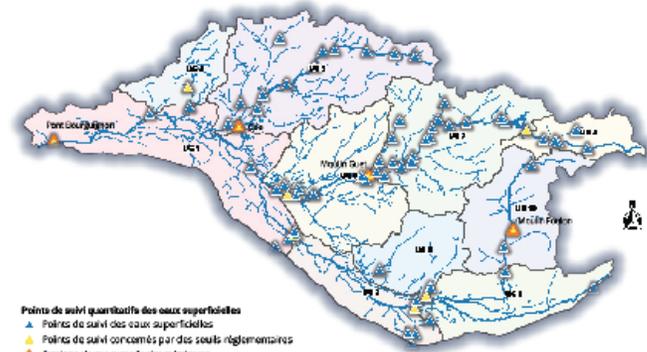
## 3. Présentation d'un indicateur : structure et grille de lecture de la fiche

### 1.1.2 - SUIVI QUANTITATIF DES EAUX SUPERFICIELLES

#### CONTEXTE

Bien que les eaux de surface ne représentent qu'une faible fraction de l'eau douce disponible à l'échelle du bassin versant, elles n'en demeurent pas moins capitales dans de nombreux domaines et pour de nombreux usages. Si des captages pour l'alimentation en eau potable et les industries peuvent exister, c'est toutefois à des fins d'irrigation agricole qu'est destiné la plupart des prélèvements dans les eaux superficielles. La priorité, dans la gestion quantitative des eaux superficielles, réside dans le maintien du fonctionnement naturel des écosystèmes associés.

Réseau de suivi quantitatif des eaux superficielles du bassin de l'Authion



Source : STIC et SMBAA, 2021  
 Réactualisé : CC et DDTM, SAGE Authion, 2021

34 Tableau de Bord du SAGE Authion 2021 | Commission Locale de l'Eau de l'Authion | [www.sage-authion.fr](http://www.sage-authion.fr)

#### DÉMARCHE

Etant donné l'importance des activités agricoles sur le territoire, le suivi de la ressource en eau de surface permet d'optimiser au mieux sa gestion, d'anticiper et de limiter les impacts des périodes d'étiages sévères. Pour cela, le SAGE Authion s'appuie sur un réseau de 4 stations de mesures hydrométriques stratégiquement placées, complétées par des prises de mesures ponctuelles dans un objectif de veille hydrologique relativement important.

#### DESCRIPTION

**Objectif (s) :** Respecter les seuils débitmétriques des eaux de surface et rendre compatible les arrêtés cadres sécheresse avec les seuils fixés dans le PAGD

**Sources :** SMBAA, SYDEVA et DDT

**Ancien numéro d'indicateur :** 2.3

**Liens avec :**

le SDAGE : Dispo. 7B

le SAGE : Dispo. 2.A.1, 2, et 3 et 2.B.2

le CT Eau : Actions MA, LMI, et MA\_ZH

#### ÉVALUATION : LE RÉSEAU DE SUIVI

En complément des stations de mesures automatiques, de nombreuses stations de mesures complémentaires avec jaugeages ponctuels sont présentes sur le bassin et à l'intérieur de chaque UG. Cela permet, tout comme pour le suivi piézométrique, d'obtenir une représentativité spatiale assez importante.

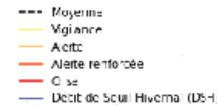
Pour certaines stations de mesures, 4 seuils sont définis permettant de déclencher des restrictions plus ou moins sévères. Les seuils réglementaires n'ont pas évolué depuis 2017, leurs valeurs sont détaillées dans la disposition 2.A.1 du PAGD.

Aucune station de mesure automatique n'est présente à l'heure actuelle au sein de les UG 2, 3, 4, 6, 8 et l'UG 9.

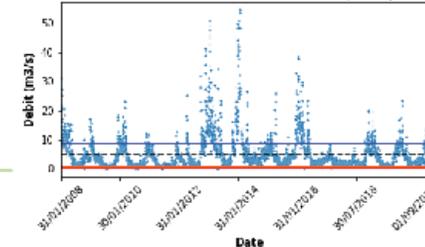
#### ÉVALUATION : ÉVOLUTION DES DÉBITS ET SEUILS RÉGLEMENTAIRES

Sur les stations pour lesquels des seuils ont été définis, les débits moyens sont supérieurs au seuil de vigilance. Les débits moyens de la station de Moulin Foulon (pour le Changeon) doivent attirer notre attention, ils frôlent le premier seuil de vigilance.

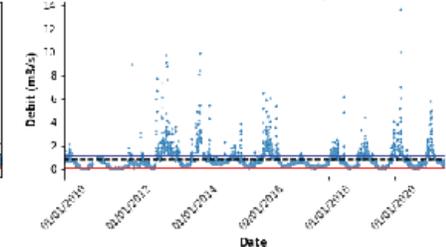
Même si la majeure partie des données concerne des périodes estivales (pendant lesquelles les débits sont au plus bas), une partie importante des débits hivernaux reste en dessous du seuil de vigilance. Ceci témoigne d'une difficulté chronique des cours d'eau du territoire à retrouver des débits soutenus après la période d'étiage, et donc un déficit important et généralisé de volume d'eau superficielle sur le bassin. Bien que les cumuls pluviométriques annuels soient légèrement plus faibles que la moyenne attendue (surtout en 2016 et 2017), les tendances semblent relativement stables et inscrites dans la durée.



L'Authion au Ponts-de-Cé (UG1)



Le Couason à Gée (UG5)



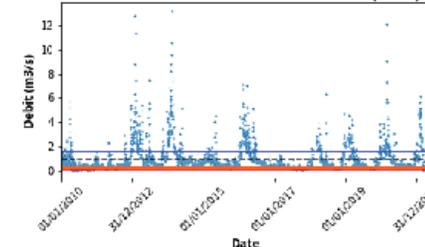
#### ARRÊTÉS CADRE ÉTIAGE

Les arrêtés portant autorisation en application de la législation ICPE (article L 511-1 du Code de l'environnement) n'ont pas été totalement rendus compatibles avec les objectifs de débits préconisés dans la disposition 2.A.1 du PAGD du SAGE Authion.

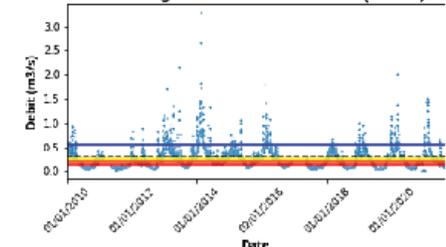
En effet, dans le Maine et Loire l'arrêté cadre étiage n°2020 DDT49-SEEB-MTE 01 a intégré sur le réseau ONDE les stations du Lathan et du Couason mais pas les stations débitmétriques de référence préconisées par le SAGE.

En Indre-et-Loire les deux stations de référence préconisées dans le PAGD ont été intégrées.

Le Lathan médian à Moulin Guet (UG7)



Le Changeon à Moulin Foulon (UG10)



35 Tableau de Bord du SAGE Authion 2021 | Commission Locale de l'Eau de l'Authion | [www.sage-authion.fr](http://www.sage-authion.fr)

# 4 – PRÉSENTATION DU TABLEAU DE BORD DU SAGE

## 4. Point bloquant : l'acquisition des données

Données	Problématiques rencontrées
Les prélèvements : eau potable et à usage industriel	<b>Donnée ancienne</b> (BNPE, 2019)
Rendement des réseaux et de la consommation (eau potable)	<b>Donnée incomplète</b> (pas la même année selon les EPCIs)
Surface drainée	<b>Donnée ancienne</b> (RPG, 2010) <b>et incomplète</b> → seuil de déclaration réglementaire au delà de 20 ha
Surface irriguée	<b>Donnée ancienne</b> (OUGC, 2016) <b>et incomplète</b> (les surfaces ne sont pas renseignées dans la base OUGC transmise)
Ouvrages impactant la ressource	<b>Donnée ancienne</b> (DDT37 et 49, 2017) et non mise à jour par les services concernés
Plans d'eau	<b>Donnée ancienne et incomplète</b> (SAGE, 2017)
Réseau d'évaluation des Habitats (REH)	<b>Donnée ancienne</b> (ONEMA aujourd'hui OFB, 2016)
Espèces Exotiques Envahissantes	<b>Donnée incomplète</b> (STERNE, 2021)
Couverture hivernale de la SAU	<b>Donnée inexistante</b> (Chambre d'Agriculture, SMBAA)
Les rejets d'Assainissement Non Collectif (ANC)	<b>Donnée incomplète</b> (SISPEA, 2021)
Les rejets des Stations d'Epuration (STEU)	<b>Donnée incomplète</b> (SATEA et SATESE, 2021)

# 4 – PRÉSENTATION DU TABLEAU DE BORD DU SAGE

## CALENDRIER :

- Transmission du Tableau de bord finalisé aux membres de la CLE fin novembre
  - Recueil des remarques et intégration en janvier 2022
  - Validation du Tableau de bord à la prochaine CLE

# 5 – DEMANDE DE SUIVI AU REGARD DES CONTROLES DE CERTAINES EXPLOITATIONS IRREGULIERES DE L'UG3

**DÉLIBÉRATION N°2 du 14 mai 2019** : MOTION DEMANDANT LA MISE À DISPOSTION DE MOYENS DE CONTROLE EFFICACES POUR LES PRÉLÈVEMENTS NON DÉCLARÉS

**Extrait de la délibération :**

LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU DE L'AUTHION DEMANDE A MESSIEURS LES PREFETS DE MAINE ET LOIRE DE D'INDRE ET LOIRE :

- De garantir l'application de la disposition N°1B1 ;
- De mettre à la disposition des services de l'Etat chargés du contrôle des déclarations de prélèvements les moyens nécessaires et suffisants à la recherche et au redressement des prélèvements non déclarés.

# 5 – DEMANDE DE SUIVI AU REGARD DES CONTROLES DE CERTAINES EXPLOITATIONS IRRÉGULIÈRES DE L'UG3

**DÉLIBÉRATION N°6 du 10 mars 2021** : PRÉCISION DES DISPOSITIONS 2.A.2 ET 2.A.3 AU REGARD DES CONTRÔLES DE CERTAINES EXPLOITATIONS IRRÉGULIÈRES DE L'UG 3

## **Extrait de la délibération :**

LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU DE L'AUTHION DEMANDE QUE :

- Les irrigants irréguliers devront s'acquitter de l'intégralité des redevances qui s'appliquent, à titre ordinaire ou exceptionnel;
- l'Etat garantisse le contrôle régalien exhaustif des 6 irrigants irréguliers aussi bien sur la légalité de leurs ouvrages de prélèvement que sur le respect des volumes attribués pendant ces trois premières années
- (...)

**La Commission Locale de l'Eau** souhaite donc pérenniser son engagement dans le cadre de cette motion de mai 2019 et **sollicite la préfecture pilote de Maine-et-Loire et la préfecture d'Indre-et-Loire dans la mise en œuvre des mesures de contrôle** requise lors de l'avis du 10 mars 2021

# 6 – POINT D'AVANCEMENT DES ACTIONS

## ÉTUDE HMUC

**Phase 1 : Caractérisation du territoire et recueil de données complémentaires**

**Phase 2 : Impact des prélèvements et quantification de la ressource**

**Phase 3 : Détermination des objectifs de niveaux de nappe/débits et des volumes prélevables**

**Phase 4 : Optimisation de la gestion collective de la ressource**

➔ **Modèle hydrodynamique**

Améliorer la connaissance

Ajouter-modifier les débits et la piézométrie d'objectif d'étiage

Définir les volumes prélevables

Répartir les volumes par usages

Transposition dans le PAGD et les règles du SAGE

Hydrologie

Usages

Climat

Milieux

Définir les seuils « sécheresse »

Encadrer les conditions de prélèvements

Estivaux / Hivernaux / Printaniers

Souterrains / Superficiels

Unité de gestion

# 6 – POINT D'AVANCEMENT DES ACTIONS

## ÉTUDE HMUC

- **Marché en procédure formalisée** car montant > 214 000 € HT
- **Déroulement du marché** : publication le 28 avril 2021
  - Phase « candidatures » : 3 candidatures retenues (ARTELIA, SETEC HYDRATEC, CPGF HORIZONS), CAO le 02 juin
  - Phase « offres » avec négociation : 2 offres finales reçues le 02 septembre (SETEC, CPGF), CAO le 16 septembre
  - 2 offres techniques pertinentes mais avec des approches différentes, répondant aux objectifs du CCTP
- **Décision du bureau du SMBAA** le 27/10 : l'offre finale de **SETEC HYDRATEC** est retenue
  - **Montant total** de l'étude : **260 296,19 € TTC**
  - Budget prévisionnel inscrit au CTEau : 276 000 € TTC
- Notification du marché prévue le 25 novembre
- Procédure formalisée présentée au **contrôle de légalité** (avis sous 2 mois maximum)
- **Lancement de l'étude** : fin janvier 2022

# 6 – POINT D'AVANCEMENT DES ACTIONS

## ÉTUDE HMUC

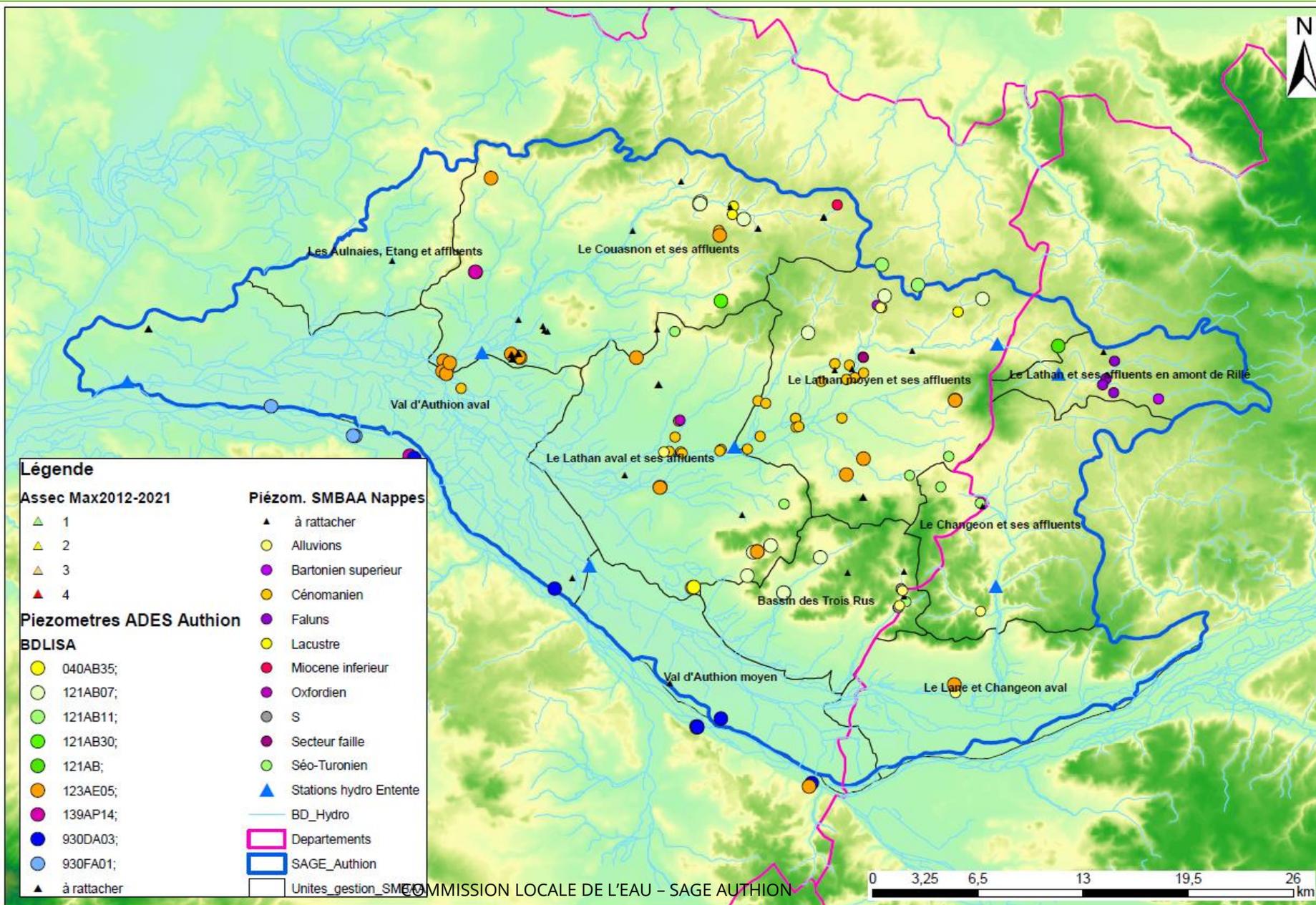
En Mois	Planning prévisionnel																			
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	...	24
Lancement de l'étude	x																			
Phase 1 : Recueil de données HMUC																				
Phase 2 : Impact des prélèvements (modèle)																				
Phase 3 : Définition des volumes prélevables																				
Phase 4 : Répartition des volumes prélevables																				
Comité Technique																				
Comité de Pilotage (= CLE élargie)																				
CLE (vote)																				

# 6 – POINT D'AVANCEMENT DES ACTIONS

## CONVENTION BRGM

- **Convention de coopération public-public entre le SMBAA et le BRGM** signée le 04/08/2021
- 3 études inscrites dans ce cadre et programmées au CT Eau :
  - **Définition d'un réseau piézométrique de référence et contribution à la mise en place de seuils de gestion dans le bassin versant de l'Authion (démarrée)**
  - Identification et cartographie des zones propices aux échanges nappe rivière et qualification de leurs fonctionnalités
  - Évaluation de la drainance entre aquifères dans le secteur du bassin des Trois Rus
- Objectifs/déroulement de l'étude :
  - **Phase 1 :**
    - Créer un réseau piézométrique de référence (ouvrages existants) destiné à surveiller quantitativement les ressources en eau souterraine du bassin versant de l'Authion
    - Orienter le choix de la création de nouveaux piézomètres par le SMBAA (Aulnaies, 3 Rus Ouest, Couasnon médian)
    - Proposer une sélection de piézomètres à automatiser (+ choix matériel)
  - **Phase 2 :** Définir des indicateurs piézométriques de gestion (niveaux statistiques)

# 6 – POINT D'AVANCEMENT DES ACTIONS



## CONVENTION BRGM

- 60 piézomètres ADES
- 90 piézomètres suivis SMBAA
- Calendrier prévisionnel:
  - Durée : **24 mois**
  - Phase 1 : 12 mois
  - Phase 2 : 12 mois
  - Suivi : 1 réunion de lancement (janvier/février 2022) et 1 réunion de restitution (fin 2023/début 2024)
- Montant : 54 000 € HT

# 6 – POINT D'AVANCEMENT DES ACTIONS

## ACTIONS AGRICOLES

- **Animations agricoles** via le lancement d'un **appel à projets annuel** (prochain : novembre 2021 à janvier 2022)  
En 2021 : **20 projets** retenus, en cours de réalisation
- **Visites écoute-conseil :**
  - **Entretien gratuit** de 2h environ avec un conseiller, données bancarisées sur un outil web (SMBAA)
  - **115** enquêtes réalisées (ERIS Environnement) + **20** à réaliser sur les UG 2&9 en 2021
  - **57** enquêtes à réaliser par 3 structures de conseil agricole du territoire au 31/12/21 sur les UG 3&4 principalement (objectif : 75/an)
- **Entretiens d'information à la conversion en AB :**
  - **Gratuit**, avec un conseiller du GABB Anjou ou de la CAPDL, sur tout le bassin versant
  - 2 entretiens réalisés en novembre 2021 (objectif : 15/an)
- **Diagnostics de conversion en AB en 37 :**
  - Dispositif équivalent en 49 = PASS BIO, avec un **reste à charge** pour l'agriculteur
  - Objectif : 15/an, réalisé par la CA37 et la CAPDL
- **Diagnostics agro-environnementaux** d'exploitation : marché en cours
- **Charte Agricole de territoire** : travaux de la CAPDL/prescripteurs, 7 réunions de travail (thématiques irrigation, fertilisation, protection phyto, aménagement parcellaire), **1ère version fin 2021/début 2022**



# 6 – POINT D'AVANCEMENT DES ACTIONS

## PLANTATIONS DE HAIES : Dispositif CTEau

- Objectif : Organiser des **opérations collectives de plantations de haies bocagères**
- **Modalités d'organisation** :
  - Convention de délégation aux maîtres d'œuvre : convention pluriannuelle SMBAA/opérateur
  - Répartition territoriale des maîtres d'œuvre (ou opérateurs de plantation)
  - Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage : 1 convention SMBAA/planteur
  - **Cahier des charges** du Règlement Bocage du CD49 :

- Plantation de haies, alignements d'arbres, îlots bocagers	- 100 ml minimum par projet - En zone rurale/agricole (agriculteurs, particuliers, collectivités)	- Liste d'espèces fixée - Label Végétal Local (35% à 50% des plants)
---	--	---

- **Modalités financières** : financement de **80% du montant H.T.** (plafond de 4,5 € HT / mètre linéaire), reste à charge d'environ 20% pour le planteur (aide départementale + régionale)
- Bilan **2020-2021 : 11 km plantés**, pour un montant total de 45,5 k€
- Prévisionnel **2021-2022 : 23 km à planter**, budget prévisionnel = 125 k€
- A partir de 2022 : Dispositif Régional **Liger Bocage**

# 6 – POINT D'AVANCEMENT DES ACTIONS

## PLANTATIONS DE HAIES : Dispositif CTEau

### ➤ En Maine-et-Loire : 2 opérateurs

- CAPDL
- EDEN49

### ➤ En Indre-et-Loire :

- opération APRT
- CD37 /Fédération de chasse 37



# 6 – POINT D'AVANCEMENT DES ACTIONS

## PLANTATIONS DE HAIES : Dispositif LIGER BOCAGE

- **Dispositif Régional**, en déclinaison du plan de relance national
  - Niveau National : 50 M€ pour 7 000 km de haies plantées
  - Niveau Régional : **4,1 M€ pour la plantation de haies** et l'agroforesterie
- **Modalités :**
  - Appel à Projets ouvert du 21 mai 2021 au **31 octobre 2022**
  - Engagements financiers jusqu'au **31 décembre 2022**
  - Pour les campagnes de plantation 2021/2022 – 2022/2023 – 2023/2024
  - Plantations sur du **foncier agricole uniquement** (n° PACAGE du déclarant des parcelles)
  - Plancher de dépenses éligibles : 1 000 € HT/ projet de plantation
  - Montant forfaitaire de l'aide : 8,80 € HT / ml haie simple (îlots bocagers et alignements non éligibles)
  - 3 approches possibles :
    - **Portage collectif intégral** (collectivité) : taux d'aide à l'investissement maximum de **80 %**
    - Facilitation collective (dépenses portées par les agriculteurs) : taux d'aide de **100 %**
    - Démarche individuelle de chaque planteur : taux d'aide de **100 %**

# 6 – POINT D'AVANCEMENT DES ACTIONS

## PLANTATIONS DE HAIES : Dispositif LIGER BOCAGE

- Aide potentiellement cumulable avec des dispositifs préexistants
- Sous réserve de **lancement d'un marché public**
- Dispositif présenté en mai 2021 alors que la date butoir annuelle du CD49 est le 15 septembre
- Mais **réservée uniquement aux agriculteurs exploitants**

### ➤ Chiffres CT Eau :

Campagne de plantation	Agriculteurs	Hors agriculteurs
2020-2021	7 935 ml 11 planteurs	3 292 ml plantés 16 planteurs
2021-2022	13 973 ml à planter 24 planteurs	9 355 ml à planter 26 planteurs

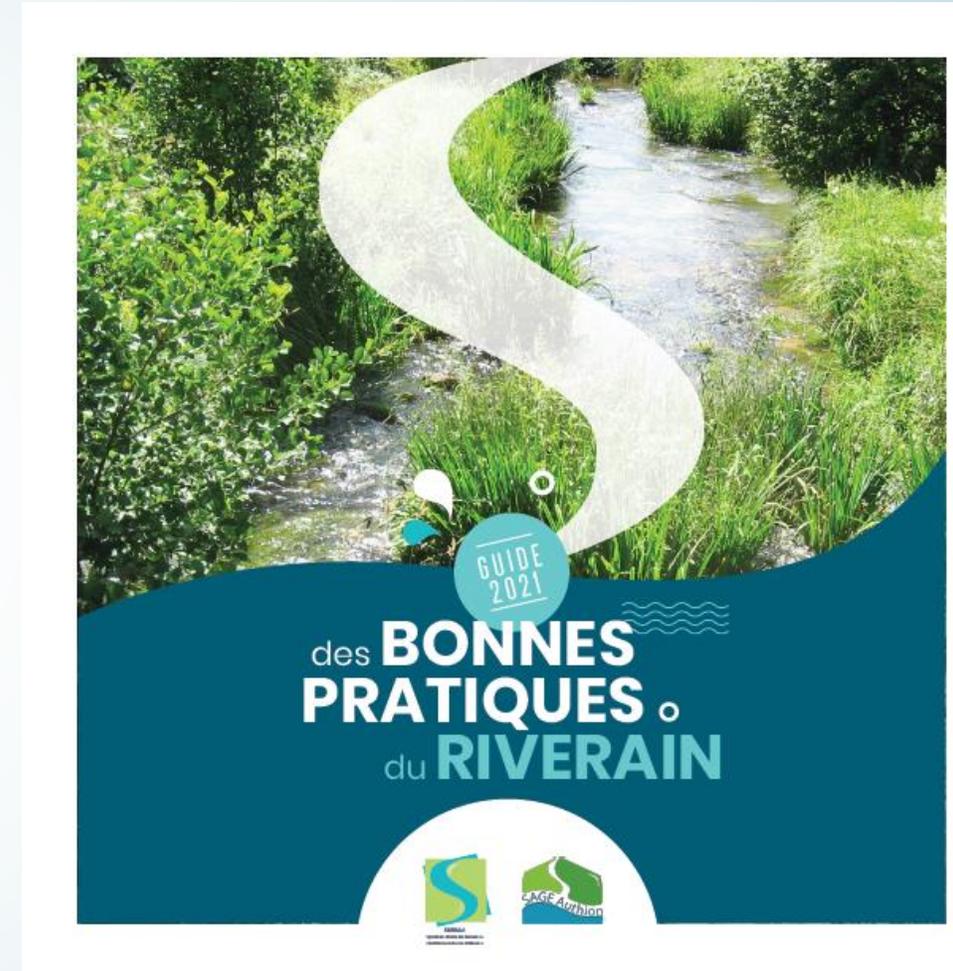
- Avis technique : Dispositif actuel du CT Eau à conserver → sous réserve du financement RPDL
  - Pour les planteurs hors agriculteurs
  - Pour planter des alignements et des îlots bocagers
  - Distorsion des aides apportées au public agricole/non-agricole à l'échelle du BV

# 6 – POINT D'AVANCEMENT DES ACTIONS

## COMMUNICATION : diffusion du guide du Riverain

### Etat d'avancement

- Contenu du guide du riverain validé par la CLE et le conseil syndical du SMBAA
- Prototype et BAT validé
- Impression de 11 800 exemplaires pour une diffusion par voie postale :
  - Aux riverains du bassin : 6 895 exemplaires
  - Aux irrigants : 647 exemplaires
  - Aux collectivités : 4 258 exemplaires dont :
    - 3 699 pour les communes et leurs conseillers municipaux
    - 350 pour les EPCIs
    - 209 pour le SMBAA
- **Des retours positifs** (appels téléphoniques, sur les stands ...)
- **Retours adresses incorrectes** : 525 exemplaires sur 11 800 soit 3,4 % dont 81 adresses corrigées.



# 6 – POINT D'AVANCEMENT DES ACTIONS

## COMMUNICATION : vidéo des Auberts

### ► Objectif :

- Communiquer, de façon didactique et animée, sur les travaux de restauration des milieux aquatiques tout en présentant leurs intérêts et les bénéfices attendus
- Promouvoir et appuyer les futurs projets du syndicat

### ► Quelques éléments d'informations :

- Durée : 4 min
- Contenu : interview, voix off, prises de vues au sol et dans les airs, schémas animés
- Coût : 5 400 € (CamComvideo)

### ► Point d'avancement :

- **Prise de vue avant, pendant et après travaux**
- **Interview : Patrice PEGE, Christian RUAULT, Ralph CLARKE et la propriétaire du château des Auberts**
- **Création du Schéma Animé**
- **Montage**



# 6 – POINT D'AVANCEMENT DES ACTIONS

## COMMUNICATION : les sensibilisations dans le 49 (AAP)

### Exposition sur le changement climatique dans les Pays de la Loire (FNE) :

- A Sarrigné : du 7 au 30 avril
- Au Rosiers-sur-Loire : du 3 au 30 mai
- A la Ménittré jusqu'au 13 juin
- A Beaufort-en-Vallée du 14 juin au 15 juillet
- A Vernantes du 16 au 31 juillet
- **À Brain sur l'Authion au premier trimestre 2022 (à confirmer)**



### Les sensibilisations scolaires (cycle 3) « Heureux comme un poisson dans l'eau » (Fédé de pêche 49) :

- 9 animations réalisées
- **1 classe encore disponible**



### Sensibilisation des scolaires (cycle 4) « La rivière et nous » (LPO) :

- **Au collège Honoré de Balzac à Saint-Lambert des Levées, SAUMUR début 2022**

# 6 – POINT D'AVANCEMENT DES ACTIONS

## COMMUNICATION : les sensibilisations dans le 37 (AAP)

### Actions de sensibilisation portées par la SEPANT :

- **Sensibilisation sur les enjeux de préservation et de restauration des zones humides** → samedi 12 juin
- **Les cours d'eau (qualité et préservation) - Grand public** → le mercredi 7 juillet
- **Animation « La biodiversité dans la Vallée du Changeon »** → le vendredi 30 juillet
- **Conférence « Changement climatique et gestion de l'eau »** → le Lundi 15 novembre à 18h00 à la salle des fêtes de Bourgueil
- **Deux animations scolaires (sur les cours d'eau et le rôle des zones humides dans la gestion de l'eau)** → à la rentrée scolaire 2021-2022

### Les sensibilisations des scolaires (Fédé de pêche 37) :

- **5 classes sensibilisées sur les enjeux de quantité et de qualité des milieux aquatiques dans les communes de Rillé et Bourgueil.**



Alors que le GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) s'apprête à publier officiellement son 6ème rapport, la thématique du changement climatique s'est imposée dans le débat public. Il apparaît de plus en plus clairement que les ressources en eau et les écosystèmes aquatiques seront particulièrement impactés.

Lors de cette conférence, nous nous intéresserons tout particulièrement à la gestion des bassins versants tourangeaux, et en particulier au rôle des zones humides.

Réservation obligatoire  
02.53.57.13.53  
contact@sage-authion.fr

Conférence animée par Damien  
AVRIL, chargé de mission Flore-  
Habitat à la SEPANT



# 6 – POINT D'AVANCEMENT DES ACTIONS

## COMMUNICATION : l'exposition sur les Espèces Exotiques Envahissantes

EXPOSITION



### ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

**GRATUIT**

Description de l'exposition et objectifs

A destination des mairies, médiathèques et bibliothèques du bassin versant de l'Authion



### EXPOSITION

#### Espèces Exotiques Envahissantes

Dans le cadre du Contrat Territorial Eau, le SMBAA, en partenariat avec le Conservatoire d'espaces naturels du Centre Val de Loire, vous propose une exposition sur les Espèces Exotiques Envahissantes.

Cette exposition, composée de 11 panneaux, présente l'essentiel des connaissances sur les invasions biologiques, leurs impacts et leur gestion à l'échelle du bassin Loire-Bretagne.

### CONTENUS

- Une **introduction** qui pose la définition d'une espèce exotique envahissante et replace la problématique dans son contexte
- Les **principales espèces exotiques envahissantes** présentées par 4 panneaux :
  - Exotiques aquatiques dans les eaux douces
  - Entre terre et eau, les plantes amphibies invasives
  - Les habitats terrestres revisités par de nouvelles espèces
  - Animaux invasifs aux conséquences multiples
- Les **impacts liés aux espèces exotiques envahissantes** sont déclinés en 3 points :
  - 1 Une menace pour la biodiversité
  - 2 Un risque pour la santé humaine
  - 3 Une gêne pour les activités humaines
- L'**organisation de la gestion** des espèces exotiques envahissantes à l'échelle du bassin, ainsi que des modes de gestion utilisés sont ensuite abordés en 3 axes :
  - 1 Coordination du réseau de gestion sur le bassin Loire-Bretagne
  - 2 Gestion des plantes aquatiques et amphibies
  - 3 Gestion des plantes terrestres et de berges



### ► Point d'avancement :

- **Cornillé les CAVES, du 1 au 4 octobre**
- **Coteaux sur Loire pour « Nature en fête » le 17 octobre**
- **Bourgueil pour les « Journées de la Biodiversité » du 26 au 28 novembre**
- **Des réservations encore disponibles pour le mois de décembre**



Organisée par :



Conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire

Avec le soutien financier de :



Source photo ©pixabay - Réalisation de l'exposition ©FCEN

### CONTACTEZ-NOUS !

Syndicat Mixte du Bassin de l'Authion et de ses Affluents  
1 Boulevard du rempart, 49250 Beaufort-en-Anjou  
[www.sage-authion.fr](http://www.sage-authion.fr) | [emma.cozler@sage-authion.fr](mailto:emma.cozler@sage-authion.fr) | 02.53.57.13.53



# 6 – POINT D'AVANCEMENT DES ACTIONS

## COMMUNICATION : lancement Appel à Projet sensibilisation 2022 – Maine-et-Loire

Dans le cadre de la mise en œuvre opérationnelle du Contrat Territoriale Eau (CT eau), **le SMBAA**, avec le soutien financier de l'agence de l'eau Loire-Bretagne et la région des Pays-de-Loire, **lance un nouvel Appel à Projets** pour la réalisation **d'actions de sensibilisation** pour l'année 2022 afin de favoriser le développement et la diffusion de **la conscience et de la solidarité de bassin**. Cet appel à projet s'adresse aux acteurs publics et associatifs de l'eau du **Maine-et-Loire**, pour l'année 2022.

[L'appel à projet](#) et la [fiche réponse](#) sont disponibles en téléchargement sur notre page [documentation](#).

Le présent appel à projet est ouvert **du 15 Octobre 2021 au 15 novembre 2021**.

# PROGRAMME PRÉVISIONNEL

## Dates CLE / réunion à prévoir

### ► Courant Février/Mars

### ► Ordre du jour prévisionnel :

- Renouvellement des membres du bureau du 1<sup>er</sup> collège de la CLE (suite aux renouvellement des membres)
- Validation du Tableau de Bord du SAGE
- Etude HMUC
- COMMUNICATION : candidat(s) retenu(s) dans le cadre de l'Appel à Projet sensibilisation



# MERCI DE VOTRE ATTENTION

**Jeannick CANTIN**, Président de la CLE du SAGE Authion

**Emma COZLER**, Chargée de mission Communication / SIG du SAGE Authion

**Florence FOUSSARD**, animatrice du SAGE Authion

**Christian GRIMAULT**, Directeur du SMBAA

**Auriane LEYMARIE**, Chargée de mission reconquête quantité qualité de la ressource en eau

Commission Locale de l'Eau de l'Authion  
Syndicat Mixte du Bassin versant de l'Authion et de ses Affluents  
1 boulevard du rempart – BEAUFORT EN ANJOU

Tél: 02.41.79.73.81

Mail : [contact@sage-authion.fr](mailto:contact@sage-authion.fr)

<http://www.sage-authion>

9 novembre 2021